

Details des résultats du concours du 1^{er} mars 2023 Programme de Développement de carrière

Répartition des subventions par discipline artistique

Discipline	Demandes approuvées	Demandes soumises	Taux de succès	Montant octroyé	Montant demandé	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,0 %
Métiers d'arts	4	4	100 %	6 640,00 \$	9 400,00 \$	70,6 %
Danse	2	3	66,7 %	2 125,00 \$	4 500,00 \$	47,2 %
Arts littéraires	1	4	25,0 %	990,00 \$	6 460,00 \$	15,3 %
Arts médiatiques	6	8	75,0 %	9 950,00 \$	24 500,00 \$	40,6 %
Arts multidisciplinaires	2	3	66,7 %	8 760,00 \$	14 200,00 \$	61,7 %
Musique	10	11	90,9 %	13 462,20 \$	19 487,20 \$	69,1 %
Théâtre	2	3	66,7 %	3 000,00 \$	9 000,00 \$	33,3 %
Arts visuels	7	13	53,8 %	19 040,00 \$	38 880,00 \$	49,0 %
TOTAL	34	49	69,4 %	63 967,20 \$	126 427,20 \$	50,6 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a le mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés principalement par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture.